

# Les décisions du Hajj

---

<"xml encoding="UTF-8">

## Les décisions du Hajj

L'un des devoirs les plus importants de la loi islamique est l'obligation du Hajj, Dieu Tout-  
Puissant dit

وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنِ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا وَمَنْ كَفَرَ فَإِنَّ اللَّهَ غَنِيٌّ عَنِ الْعَالَمِينَ

Allah (swt) a rendu le Hajj obligatoire pour ceux qui sont en mesure de s'y rendre, et quiconque  
.s'en détourne et le nie, Allah est indépendant des mondes

L'Imam Sadiq (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a rapporté qu'il a dit : « Quiconque  
meurt et n'a pas accompli le Hajj obligatoire, sans en être privé en raison d'un besoin urgent ou  
d'une maladie, ou si le gouvernement l'a empêché d'y aller, une telle personne meurt d'un Juif  
.Ou il sera chrétien

Question : L'accomplissement de l'obligation du Hajj est obligatoire pour une personne mature  
: et saine d'esprit qui peut se le permettre, et cela peut être réalisé en fournissant ce qui suit

La santé physique, ce qui signifie qu'une personne a un corps sain et est capable d'effectuer .1  
le Hajj par elle-même, donc si une personne est malade ou âgée et est incapable d'effectuer le  
Hajj du tout, ou si l'accomplissement des rituels du Hajj la met dans une situation extrêmement  
difficile et embarrassante qui est généralement insupportable, elle n'a pas à effectuer le Hajj  
.elle-même

Être en sécurité pour la vie, les biens et l'honneur sur le chemin et pendant .2

## .l'accomplissement des rituels du Hajj

Il doit avoir la capacité financière de couvrir l'intégralité des dépenses du Hajj, y compris les .3 frais de visa, de passeport et les frais de voyage à l'aller et à l'extérieur, ou seulement le coût du voyage s'il n'a pas l'intention de retourner dans sa ville, ainsi que le coût du séjour dans cette terre sainte, la nourriture, les médicaments, etc

L'accomplissement de l'obligation du Hajj ne rend pas une personne en détresse après son .4 retour, donc si une personne à faible revenu a la capacité financière de pouvoir payer toutes les dépenses du Hajj, mais après son retour, il lui est difficile de subvenir à ses frais de subsistance et de revenir à sa situation financière antérieure et qu'elle est en difficulté, une telle personne n'est pas obligée d'effectuer le Hajj

Avoir suffisamment de temps signifie qu'une personne a suffisamment de temps pour se rendre aux lieux saints et accomplir les rituels du Hajj, donc si une personne a la capacité financière d'effectuer le Hajj tard de sorte qu'elle n'a pas assez de temps pour se préparer au voyage (comme la délivrance de passeports et de visas), ou si leur préparation s'accompagne de difficultés sévères et de difficultés au point qu'elles sont généralement insupportables, alors dans ce cas, alors dans ce cas, alors dans ce cas, alors dans ce cas, Il n'est pas obligatoire pour une telle personne d'accomplir le Hajj cette année-là, mais si elle est sûre dans son cœur qu'elle sera en mesure d'accomplir le Hajj l'année suivante ou dans les années suivantes, alors .il est obligatoire pour elle de garder ses biens pour accomplir cette obligation

Question : Il est obligatoire de désigner un adjoint au Hajj (envoi d'une personne pour : accomplir le Hajj au nom d'une autre personne) dans trois cas

Le premier cas : une personne qui est en mesure de couvrir les dépenses du Hajj mais qui n'est pas physiquement capable d'effectuer le Hajj en raison d'une excuse telle qu'une maladie ou .tout autre obstacle

Le deuxième cas : une personne qui pouvait accomplir le Hajj elle-même mais qui n'a pas accompli ce devoir obligatoire et n'a pas accompli le Hajj jusqu'à ce qu'elle ne soit pas en mesure d'accomplir le Hajj en raison de son âge ou d'une maladie et qui n'a aucun espoir de pouvoir accomplir le Hajj à l'avenir

Le troisième cas : une personne qui a été en mesure d'accomplir le Hajj mais qui n'a pas accompli ce devoir obligatoire jusqu'à sa mort, et une personne devrait être embauchée à partir de sa succession pour accomplir le Hajj en son nom

Question : Il existe trois types de Hajj : le Hajj de Tamattu', le Hajj des individus et le Hajj du Coran

Le Hajj est le devoir de ceux dont la distance de la ville de La Mecque est de plus de quatre-vingt-huit kilomètres

Et le Hajj des individus et le Coran est le devoir des habitants de La Mecque et de ceux dont la distance de la ville de La Mecque est inférieure à ce montant

Et puisque la plupart des croyants du monde vivent dans des endroits éloignés de La Mecque et que leur devoir est exclusivement d'accomplir le Hajj al-Tamattu', dans les articles suivants, nous n'expliquerons que brièvement les règles du Hajj al-Tamattu

Question : Le Hajj al-Tamattu' se compose de deux actes d'adoration : « Umrah al-Tamattu » et Hajj al-Tamattu

**: Dans la Omra al-Tamattu', cinq actions sont obligatoires dans l'ordre suivant**

.(Ihram depuis l'un des miqat (les zones désignées pour l'ihram -1

.Tawaf autour de la Ka'bah sept fois .2

La prière de circumambulation derrière le Maqam d'Ibrahim (Paix et bénédictions d'Allah -3  
. (soient sur lui

.Sa'i entre Safa et Marwa sept fois .4

.Faute, c'est-à-dire épiler une partie des cheveux de la tête, de la barbe ou de la moustache .5

### **: Dans le Hajj al-Tamattu', treize actions sont obligatoires**

.Ihram de La Mecque -1

Se tenant à Arafat le neuvième jour de Dhu al-Hijjah depuis la décadence jusqu'au coucher -2  
.du soleil

.Rester à Muzdalifah pendant un certain temps de la nuit de l'Aïd jusqu'au lever du soleil -3

.Lancer la Jamrah d'Aqaba avec sept pierres le jour de l'Aïd -4

.Sacrifiez le jour de l'Aïd ou après jusqu'au dernier jour de Tachreq à Mina -5

.Raser les cheveux de la tête ou en épiler une partie à Mina -6

.(Tawaf du Hajj à la Maison de Dieu (Tawaf al-Ziyara -7

.(Prière du Tawaf derrière le Maqam d'Ibrahim (Paix et bénédictions d'Allah soient sur lui -8

.Sa'i entre Safa et Marwa -9

.Tawaf féminin -10

.La prière de Tawaf al-Nisa -11

.Séjour à Mina les nuits du 11 et du 12 Dhu al-Hijjah .12

.Lancer le triple Jamarat, les onzième et douzième jour de Dhu al-Hijjah .13

Question : Chacun des actes de la Omra et du Hajj est l'un des actes d'adoration et doit être accompli avec l'intention de l'obéissance et de la soumission devant Dieu Tout-Puissant, et les actes du Hajj ont de nombreuses règles et caractéristiques qui ont été mentionnées dans le traité (rituels du Hajj), et la personne qui a l'intention d'accomplir ce devoir divin doit apprendre suffisamment ses règles pour ne pas tomber dans le piège de l'ignorance ou de la négligence et accomplir son Hajj. Il ne doit pas accomplir le Hajj incomplet ou invalide, car dans ce cas, il doit accomplir à nouveau le Hajj